

PRÉCONISATIONS DE POSE

HABILLAGES EXTÉRIEURS

RAPPELS

- **COLORLAMES®** : appliquer impérativement un gel kodrin (ou tout autre produit de retouche recommandé par le fabricant) sur les pointes apparentes ainsi que sur la totalité des coupes.
- Bardages traités par autoclave vert ou marron : application recommandée d'un produit de traitement des coupes après usinage.
- Bardages thermo-traités foncé (212°C) : application conseillée d'un saturateur afin d'éviter tout vieillissement précoce du bardage (rappel : évite l'apparition de piqûres noires type «Algaé»). Les bardages thermo-traités clair (190°C) ne peuvent être posés à l'extérieur.
- Bardages Mélèze et bois traités par autoclave : utilisation conseillée de bois resséchés afin d'être conforme au DTU en vigueur. Toute prestation

de séchage après traitement devra être spécifiée à la commande et fera l'objet d'une étude tarifaire.

- Bardages Douglas purgé d'aubier (85-90%) : prévoir de traiter l'aubier avant mise en œuvre, réalisable par nos soins sur demande en classe 3.1 incolore par aspersion (nécessitant l'application ensuite d'une finition) ou 3.2 (réalisable en incolore, vert, marron ou gris) par autoclave.

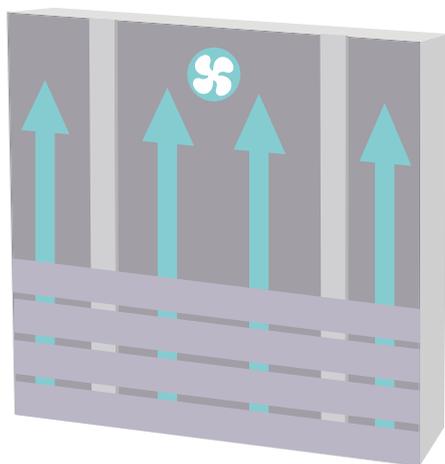
*POUR L'ENTRETIEN DE VOTRE BARDAGE
DÉCOUVREZ TOUTS NOS CONSEILS*

PAGE 217

1 : CONDITIONS DE POSE DU BARDAGE

La pose d'un bardage s'effectue uniquement sur une paroi verticale revêtue d'un film pare-pluie (sauf si la paroi est étanche). Un bardage se pose sur une ossature en bois secs traités classe 3 (insecticide, fongicide et anti-termite) pour des bardages ajourés, et classe 2 pour des bardages rainures languettes. L'écartement des tasseaux variera de 40 à 60 cm (classe 3 pour les départements et régions d'outre-mer).

SCHÉMA



2 : VENTILATION

VOIR PAGE 226

La lame d'air doit impérativement être de 22 mm minimum (se référer à la fiche technique «ventilation», page 226). Prévoir l'installation d'une grille anti-rongeurs ainsi qu'une moustiquaire pour les ventilations basses et hautes qui sont obligatoires. La ventilation haute est effectuée en façade et non en toiture.

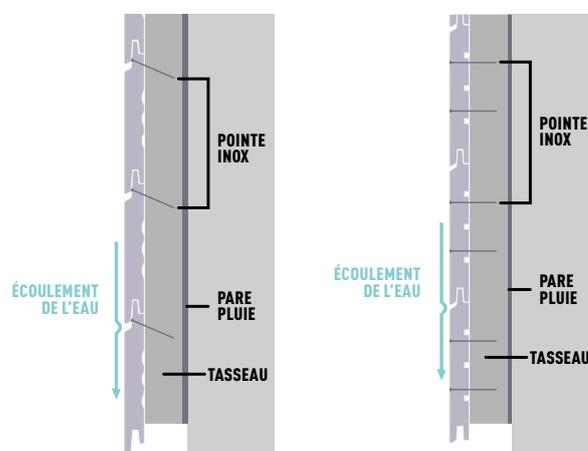
3 : FIXATION DES LAMES

La première lame devra être fixée à 20 cm minimum du sol fini extérieur afin d'éviter toute projection ou remontée d'humidité en cas de pluie et favoriser une bonne ventilation. De plus, les languettes seront toujours orientées vers le haut pour assurer l'écoulement de l'eau. Toute zone de végétation doit être distante de 80 cm minimum de votre bardage.

Utilisez uniquement des pointes inox pour la fixation de votre bardage. Il conviendra de protéger les points de fixation et de traiter les coupes. Les pointes doivent pénétrer de au moins 22 mm dans le support de fixation et respecter le DTU 41.2 en vigueur. La tête de la pointe ne doit pas rentrer de plus de 1 mm dans la lame de bardage. Nous vous conseillons donc d'apporter une attention particulière au réglage de la puissance du cloueur en cas d'utilisation.

Les lames dont la largeur est supérieure à 125 mm doivent impérativement être fixées avec deux pointes dans la largeur, sur tous les points d'appui. Seuls les bardages type COLORLAMES® ou «à fixations cachées», (avec finition) de largeur inférieure ou égale à 125 mm peuvent être fixés avec une seule pointe dans le guide de clouage.

SCHÉMA





NORMALISATION SE RÉFÉRER À :

- NF 335-1
- NF EN 350

«durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois»*

- D.T.U. 41.2

« lambris et bardage en bois massif et résineux »*

- D.T.U. BOIS-FEU 88*

* sauf modifications



L'APPLICATION D'UNE FINITION
APRÈS TRAITEMENT NÉCESSITE
UNE PHASE DE STABILISATION.

CONSEILS

Il est conseillé d'appliquer toute protection éventuelle (type lasure, saturateurs, etc) sur des bardages bois avant leurs mises en œuvre (il est indispensable d'appliquer la finition désirée sur toutes les faces y compris la face non visible : contrebalancement obligatoire).

Cette préconisation a pour but d'éviter « les effets de collage entre lames » liés à des finitions appliquées sur des bardages bois après leurs mises en œuvre.

Le choix du produit de finition appliqué, le taux d'humidité du support, les conditions dans lesquelles est mise en œuvre la finition sont à l'appréciation unique de la ou des personnes ayant appliquées la finition.

La mise en œuvre du support bois est reconnaissance de sa conformité (la responsabilité du fabricant du parement bois ne pourra être engagée sur le support mis en œuvre).



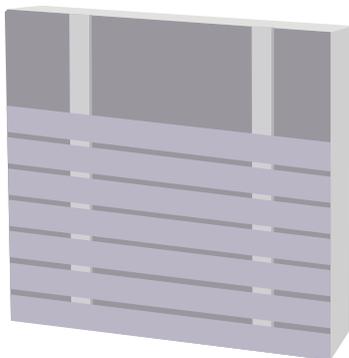
Voir les préconisations de pose pour les bardages avec classement de résistance au feu page 220.

4 LES TYPES DE POSE D'UN BARDAGE

Comme il est spécifié dans le DTU 41.2, lors de la pose d'un bardage il est indispensable de prévoir une lame d'air de 22 mm minimum entre le bardage et le pare-pluie.

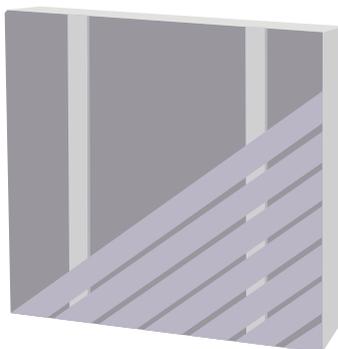
En fonction du type de pose de votre bardage, il est nécessaire d'utiliser une ossature adaptée, il existe 3 types de pose de bardage : verticale, horizontale et oblique. Utilisation d'un double lattage pour une pose verticale.

SCHÉMA



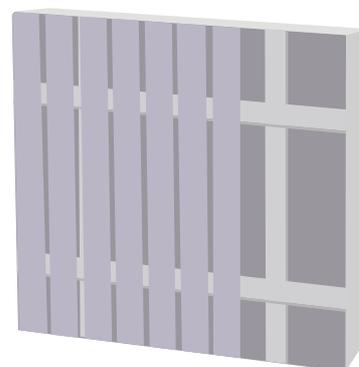
POSE HORIZONTALE
SIMPLE LATTAGE

Languette orientée
vers le haut



POSE OBLIQUE
SIMPLE LATTAGE

Languette orientée
face aux vents dominants



POSE VERTICALE
DOUBLE LATTAGE

VENTILATION ET LAME D'AIR DES BARDAGES

LA VENTILATION : GÉNÉRALITÉS

Obligatoire lors d'une pose d'un bardage dans les règles de l'art, la ventilation répond à plusieurs objectifs au sein du système constructif :



Permettre le séchage de l'humidité présente au dos des lames de bardage.



Maintenir un taux d'hygrométrie et une température sensiblement équivalents de chaque côté du bardage.



Évacuer la vapeur d'eau en provenance de l'intérieur du bâtiment.



La ventilation haute doit être effectuée en façade et non dans la toiture (ventilation haute inefficace si elle est réalisée en toiture, ne répond pas au DTU 41.2 en vigueur).

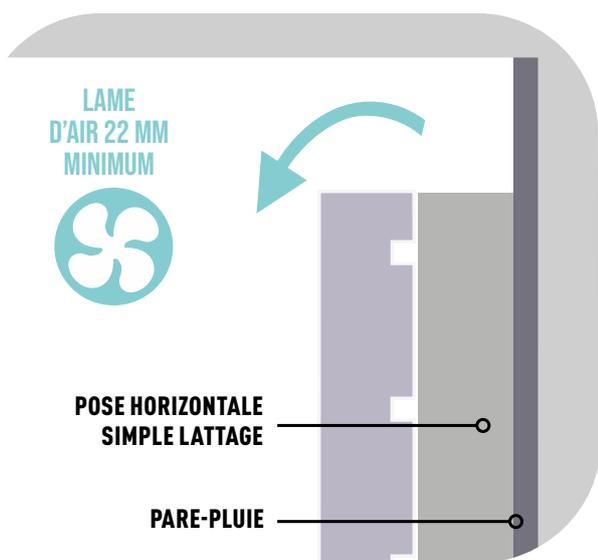
Le non-respect de ces consignes de pose, évoquées dans le DTU 41.2, peut avoir les conséquences suivantes sur votre bardage :

- Migration de la vapeur d'eau à travers le bardage se traduisant par une montée en hygrométrie du bardage,
- De par la surchauffe les lames peuvent tiquer, se fendiller et ainsi favoriser la pénétration de l'eau à travers le bois,
- Le manque de ventilation haute et basse retient l'air chaud entre la paroi et le bardage, ce qui provoque une accumulation d'humidité à l'arrière des lames,
- Dans le cas d'un bardage avec une finition usine, il est possible que cette dernière se détériore plus rapidement dans le temps provoquant le décollement du film de lasure ou l'apparition de cloques.

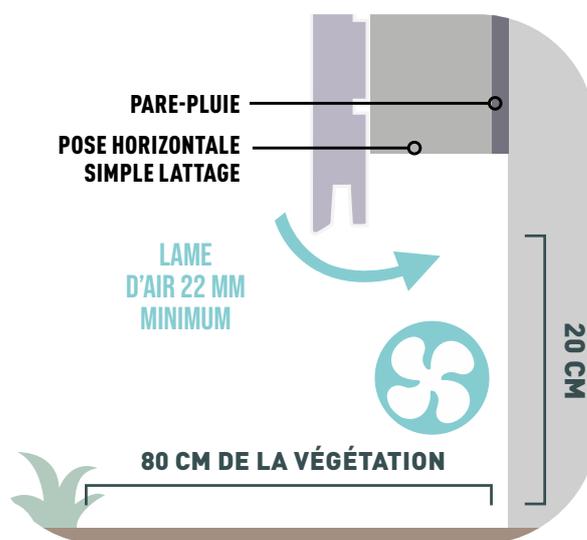
PRÉCONISATIONS

- La ventilation haute doit être effectuée en façade et non en toiture.
- La lame d'air doit faire au minimum 22 mm d'épaisseur.
- La hauteur d'une lame d'air ne peut excéder 3,00 m, au delà de cette hauteur prévoir une «rupture» dans le bardage afin de créer une nouvelle lame d'air.
- Le non-respect du DTU 41.2, qui prévoit cette lame d'air, lors de la pose d'un bardage rendra caduque l'application de la garantie du fabricant (concerne le COLORLAMES®).

1 VENTILATION PARTIE HAUTE

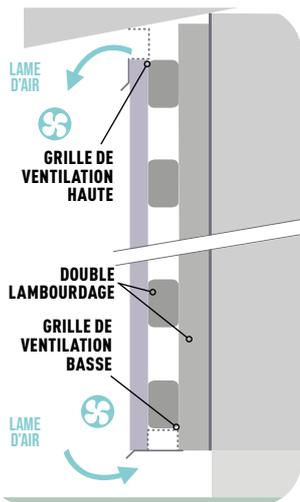


2 VENTILATION PARTIE BASSE

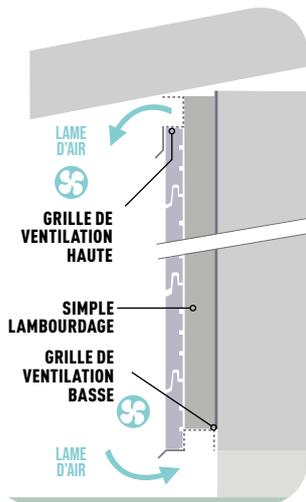


3 : VENTILATION HAUTE ET BASSE

POSE VERTICALE

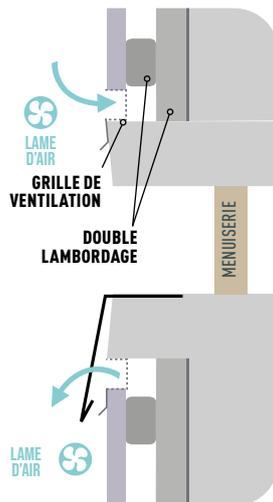


POSE HORIZONTALE

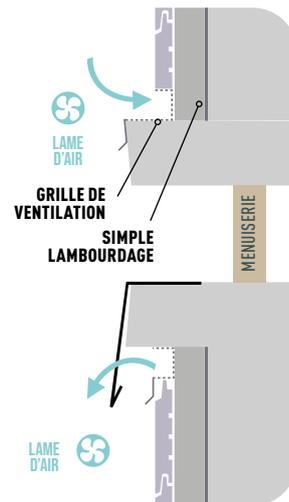


4 : VENTILATION AVEC MENUISERIE

POSE VERTICALE

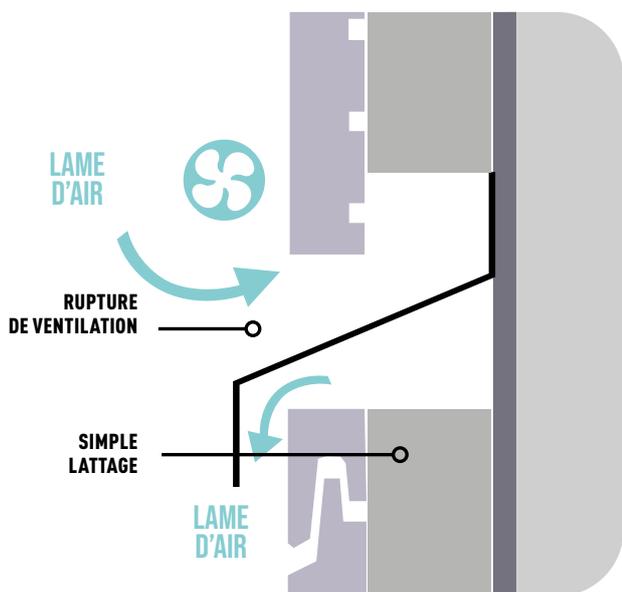


POSE HORIZONTALE



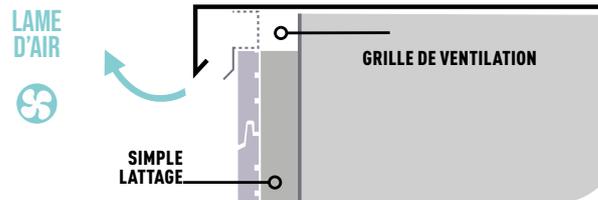
5 : VENTILATION RUPTURE DE FAÇADE

POSE HORIZONTALE



6 : VENTILATION TOIT «COUVERTINE»

POSE HORIZONTALE



POSE VERTICALE

